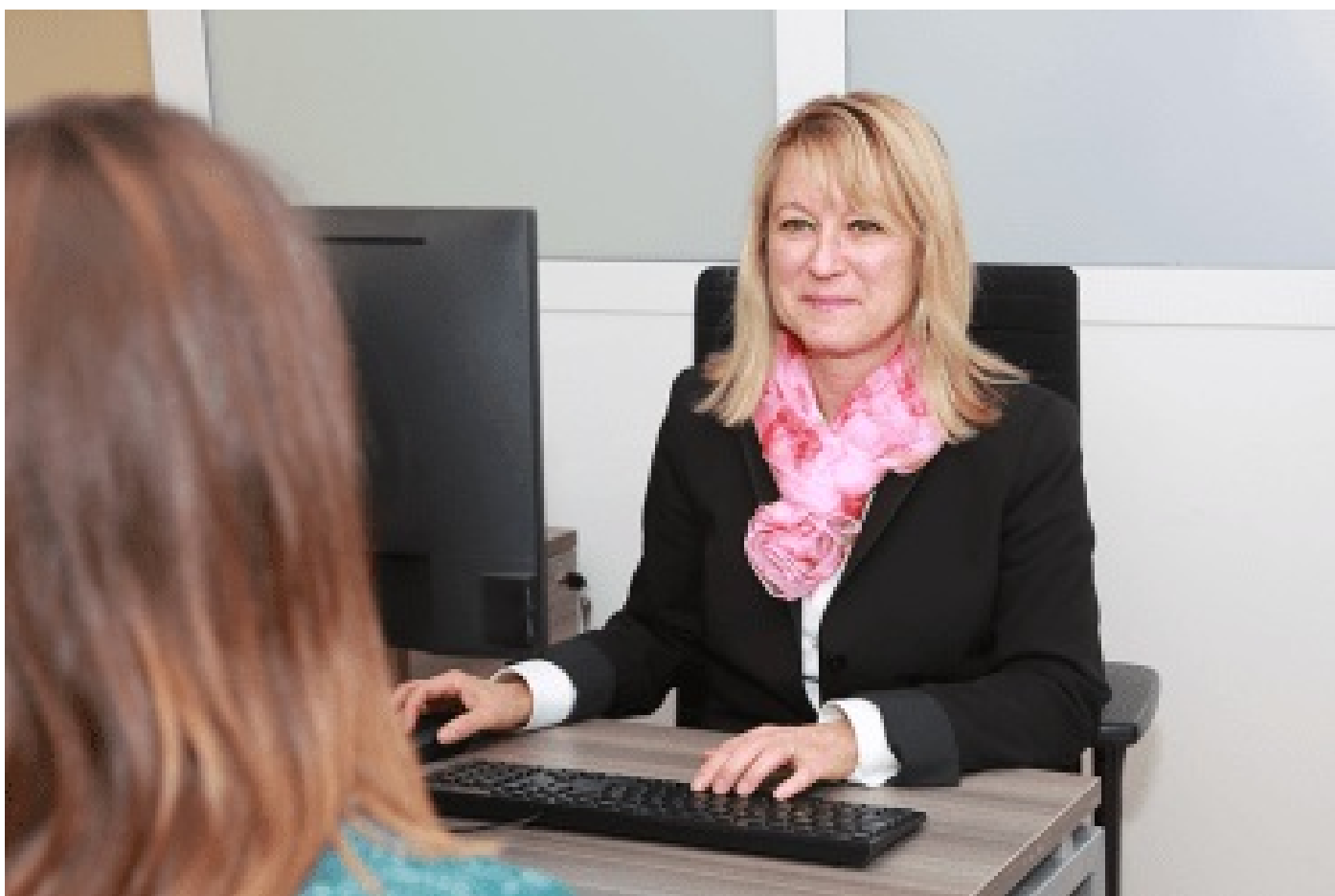


VILLE DE CLAMART

ÉTAT CIVIL & CITOYENNETÉ

Demander un acte de naissance, déclarer un décès ou s'inscrire sur les listes électorales...Retrouvez dans cette rubrique toutes les démarches relatives à l'état civil et la citoyenneté.



DEMANDE D'ACTE

Demande d'acte de naissance, mariage ou décès, avec ou sans filiation. Le service de l'état civil de la mairie ne peut fournir que des actes d'état civil établis à Clamart.



NAISSANCE & LIVRET DE FAMILLE

Retrouvez dans cette page toutes les démarches nécessaires pour déclarer la naissance de votre enfant ou demander un livret de famille.



VIE DE COUPLE

Vous souhaitez vous marier ou vous pascer ? Retrouvez ici toutes les informations nécessaires à cette étape de votre vie.



DÉCÈS

Lors du décès d'un proche, plusieurs démarches doivent être effectuées auprès de la mairie du lieu de décès et des pompes funèbres.



IDENTITÉ (Passeport et Carte Nationale d'Identité)

Pour toute demande de rendez-vous de carte nationale d'identité et/ou de passeport, merci de nous contacter au 01.46.62.35.35



ÉLECTIONS

Toutes les informations et les démarches pour voter.



AUTRES DÉMARCHES

Dans cette page, retrouvez toutes les démarches concernant les sorties de territoire et les attestations d'accueil.



MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h

MER. : 8h30-12h30/13h30-17h

VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA

MER. : 17h30 - 19h

VEND. : 17h30 - 19h

SAM. : 9h -12h30